

AG/10/2/1
Original: anglais

VIIIe SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Budapest, 25 - 27 novembre 1991

Point 10 de l'ordre du jour

PROPOSITION

Plan et Budget 1992-1993



TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	5
PLAN	
Objectifs généraux	6
Buts stratégiques	8
BUDGET	
Généralités	12
Budget statutaire: recettes	12
Budget statutaire: dépenses	13
PIECES JOINTES	
ANNEXE I - Récapitulation des responsabilités et priorités par département	15
ANNEXE II - Récapitulation des dépenses selon l'origine des fonds 1990-1993	18
ANNEXE III - Récapitulation des recettes et dépenses. budget statutaire 1987-1993	19
ANNEXE IV - Evolution des contributions au budget statutaire 1976-1983	20
ANNEXE V - Contributions aux opérations et programmes de la Ligue 1976-1990	21
ANNEXE VI - Répartition des dépenses par type de coût 1990-1993	22
ANNEXE VII - Récapitulation des dépenses de personnel et connexes	26

CONFIDENTIAL

THE UNITED STATES OF AMERICA
DEPARTMENT OF JUSTICE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION

MEMORANDUM FOR THE DIRECTOR

RE: [Illegible]

DATE: [Illegible]

TO: [Illegible]

FROM: [Illegible]

SUBJECT: [Illegible]

[Illegible]

[Illegible]



LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Plan et budget 1992-1993

INTRODUCTION

Le Plan et budget pour 1992-93 a été dressé conformément à l'Article 24 des Statuts et au Règlement financier. Il tient compte des observations faites par la Commission des Finances et par le Conseil exécutif en avril 1991.

Ce Plan et budget se fonde sur une évaluation d'ensemble des buts et objectifs que s'est fixés la Ligue compte tenu de la conjoncture économique mondiale et de ses effets sur les ressources financières des Sociétés nationales. Le Plan a été dressé en fonction des buts fixés par les Statuts de la Ligue et des décisions adoptées par ses organes statutaires, notamment le Plan de travail relatif à sa Stratégie pour les années quatre-vingt-dix.

Le montant annuel moyen des contributions aux opérations et programmes de la Ligue durant la décennie 1980 approchait de CHF 70 millions sans compter les contributions en nature et en services. En les ajoutant, ce montant s'approche de CHF 153 millions. Toutefois, si on exclut l'exercice 1984-85, où ce total a été porté à CHF 355 millions par suite de l'ampleur des opérations de secours au Sahel, les montants moyens des contributions en espèces et des contributions totales respectivement ont été de CHF 60 millions et CHF 123 millions.

Depuis la forte baisse d'activités qui s'est produite en 1987 et qui a entraîné d'importants retranchements dans les effectifs du personnel et les dépenses de la Ligue, le montant des contributions en espèces, en nature et en services remonte. Pour 1990, il a totalisé CHF 160 millions et, d'après des révisions récentes, les contributions en espèces aux programmes et opérations de la Ligue dépasseront à elles seules CHF 110 millions.

Le budget présenté ici répartit en quatre catégories l'origine des fonds: a) contributions statutaires et revenu des placements; b) prélèvements sur les crédits d'opérations et programmes; c) contributions au Plan de travail relatif à la Stratégie; d) autres contributions bénévoles affectées à des programmes déterminés. L'Assemblée générale n'est tenue réglementairement que d'approuver le Budget statutaire (catégorie a) ci-dessus). Le Budget alimenté par les autres recettes (catégories b), c) et d) ci-dessus) est présenté pour information et observation.

Le Budget global s'élève ainsi à CHF 34,268 millions pour 1992 et CHF 35,146 millions pour 1993, ce qui représente des augmentations respectives de 5,2 et 2,6% respectivement par rapport aux dépenses globales prévues au budget de l'exercice précédent. Sur ce montant, les dépenses qu'il est proposé d'imputer au Budget statutaire s'élèvent à CHF 25,605 millions en 1992 et CHF 27 millions en 1993, chiffres figurant au document budgétaire présenté au Conseil exécutif en avril 1991. Ils représentent des augmentations de 4,8 et 5,4% respectivement par rapport au Budget statutaire de l'exercice précédent.

Plan et budget 1992-1993

Pour obtenir les recettes correspondantes, il est proposé de porter les contributions statutaires des Sociétés nationales à CHF 21,340 en 1992 et CHF 22,575 millions en 1993, ce qui représente des majorations annuelles respectives de 4,5 et 5,8%. La majoration ainsi proposée pour 1992 serait la plus faible depuis 1979 et sera aussi probablement inférieure à la hausse de l'indice du coût de la vie à Genève en 1991. Les recettes des placements passeraient de 4,025 millions en 1991 à 4,165 millions en 1992 et 4,325 millions en 1993, les autres recettes restant stables à CHF 100.000 par an. Le budget 1992-93 se trouverait ainsi équilibré.

La majeure partie des dépenses budgétaires de la Ligue consiste en traitements et autres dépenses de personnel. L'augmentation prévue pour ce poste au budget de 1992-93 est de 6,5%: à savoir 5% sur les deux ans pour la hausse attendue du coût de la vie à Genève et environ 1,5% par an pour l'avancement au mérite.

PLAN

Le Plan de la Ligue pour 1992-93 repose essentiellement sur l'exécution du Plan relatif à sa Stratégie pour les années quatre-vingt-dix.

Dans son introduction, sur les besoins humanitaires, il est admis que des populations toujours plus nombreuses vivent dans des conditions extrêmement exposées. Il poursuit:

"Dans les années quatre-vingt-dix, ils doivent continuer d'intervenir lors d'urgences et redoubler de vigilance devant des risques imprévisibles. Ils doivent également jouer un rôle actif dans l'oeuvre de développement qui rend les collectivités moins exposées et plus aptes à agir. L'intervention lors de catastrophes et le soutien au développement ont essentiellement le même objet: une amélioration durable de la condition matérielle des individus et des collectivités.

Les individus vulnérables, les familles et les collectivités sont l'objet même du mandat humanitaire de la Fédération. Dans tous les pays, les membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent redoubler d'efforts pour connaître les groupes les plus vulnérables et ce dont ils ont besoin, et doivent être mieux avertis de ce que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge peuvent leur offrir dans les limites de sa mission humanitaire et de ses Principes fondamentaux. La Fédération doit prôner les changements qui s'imposent d'urgence et coopérer avec d'autres à la recherche de solutions pratiques. L'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit s'accroître et à cette fin doit se renforcer la capacité d'intervention aux échelons tant national qu'international."

Plan et budget 1992-1993

Depuis octobre 1989, date où a été adopté le Plan de travail stratégique, le Secrétariat se consacre aux mesures destinées à renforcer sa propre aptitude à réaliser les programmes. C'est ainsi qu'il s'est évertué à améliorer la gestion générale des opérations, à rédiger le texte des Règles applicables à ces opérations, à créer un Service des Appels et Rapports, à renforcer le Service Logistique et à développer ses connaissances et ses moyens de télécommunications. Une bonne partie de ces efforts a bénéficié de crédits additionnels obtenus en dehors du budget statutaire.

Dans les années à venir, les travaux consacrés à mettre en oeuvre le Plan de travail stratégique s'attacheront davantage à utiliser les moyens accrus du Secrétariat pour seconder les Sociétés nationales dans leurs efforts pour relever les défis de ce Plan. Cette assistance sera conçue de façon à leur permettre d'augmenter et de mieux cibler leurs programmes en faveur des plus vulnérables. L'objectif principal de la Ligue est de promouvoir les activités humanitaires de ses Sociétés parmi les populations vulnérables. En coordonnant les secours internationaux et en encourageant les concours au développement, elle cherche à prévenir et à atténuer les souffrances humaines. Toutes les activités devraient tendre vers un ou plusieurs des buts suivants:

1. Aider chaque Société nationale à devenir dans son pays l'organisation la plus capable d'intervenir lors de catastrophes et en particulier:
 - a) à élaborer des modes novateurs et intégrés de préparation aux catastrophes et de prévention, de secours d'urgence, de réadaptation et de développement;
 - b) à renforcer leur capacité organique et technique afin de pourvoir de façon efficace et appropriée aux besoins des plus vulnérables.
2. Renforcer la Fédération et le Mouvement en:
 - a) développant leur réseau et y créant des associations équitables;
 - b) stimulant l'élaboration de politiques générales et favorisant leur mise en oeuvre;
 - c) oeuvrant pour développer les ressources humaines, matérielles et financières.
3. Représenter et promouvoir la Fédération et se faire l'apôtre des grandes questions de principes.
4. Servir les organes statutaires et les aider à traiter efficacement les questions.

Plan et budget 1992-1993

5. Maintenir et renforcer le Secrétariat en veillant à lui assurer la capacité et les ressources nécessaires, en excitant son zèle et en y encourageant le travail en équipe.

Ces buts globaux ont été subdivisés en 17 plans stratégiques qui donnent une orientation générale.

Aider les Sociétés nationales

Buts stratégiques:

1. Faciliter et coordonner l'apport et la gestion efficaces des secours et la coopération au développement entre Sociétés nationales.
2. Renforcer l'aptitude de la Ligue à intervenir, en s'attachant notamment à:
 - a) élaborer des modes novateurs et intégrés de préparation aux catastrophes et de prévention, de secours d'urgence, de réinstallation et de développement;
 - b) améliorer l'efficacité des dispositifs et systèmes d'acheminement de l'assistance;
 - c) améliorer l'aptitude à effectuer des recherches, évaluer les besoins et donner la préalerte.
3. Entretenir et fortifier la confiance qu'inspirent et qu'éprouvent les Sociétés nationales par l'amélioration des renseignements fournis, du fonds commun d'expérience, de l'attribution des responsabilités et des rapports.
4. Renforcer les délégations régionales en:
 - a) précisant davantage leur rôle et leurs fonctions, notamment leurs relations avec le siège;
 - b) contrôlant leur efficacité et continuant à chercher les moyens les plus efficaces de les seconder sur le terrain ainsi que les Sociétés nationales, en installant éventuellement de nouvelles délégations régionales, le cas échéant.

Plan et budget 1992-1993

5. Promouvoir et faciliter le développement des Sociétés nationales autonomes et efficaces et en particulier les encourager à:
- a) s'attacher aux besoins des plus vulnérables;
 - b) évaluer les besoins, fixer les priorités, énoncer les politiques à suivre et concevoir les programmes;
 - c) renforcer leurs capacités d'intervention et de coordination;
 - d) dresser des plans à long terme de préparation aux catastrophes et de prévention;
 - e) faire porter leurs programmes sur les secteurs prioritaires essentiels où elles disposent ou devraient disposer d'un net avantage comparé (sur les administrations publiques ou autres institutions fournissant des services analogues);
 - f) renforcer leurs activités dans les domaines de la santé et de l'action sociale;
 - g) faire participer davantage les jeunes et les associer aux activités CR/CR.

Renforcer la Fédération et le Mouvement

Buts stratégiques:

6. Promouvoir au sein de la Fédération l'adoption de politiques générales en:
- a) appliquant ou énonçant des directives générales relatives aux domaines essentiels qui intéressent la Fédération;
 - b) encourageant les Sociétés nationales à s'instruire par l'expérience, à reconnaître et énoncer des initiatives générales soit pour leurs propres pays, soit pour l'ensemble de la Fédération;
 - c) poussant activement l'application des politiques générales de la Fédération et veillant à les intégrer dans les travaux courants des Sociétés nationales.
7. Améliorer la communication et la coopération au sein du Mouvement, en particulier:
- a) en soutenant le principe et la pratique au sein de la Ligue d'authentiques associations fondées sur le concept de solidarité et non de charité;
 - b) renforçant la coopération entre la Ligue et le CICR;
 - c) encourageant les initiatives nationales et le partage des ressources entre Sociétés nationales voisines.

Plan et budget 1992-1993

8. Renforcer et développer les ressources de la Fédération et des Sociétés nationales dans trois secteurs clés:
 - a) ressources humaines, notamment en améliorant la représentation et la participation des femmes et des jeunes;
 - b) ressources matérielles;
 - c) ressources financières.

9. Evaluer régulièrement les activités de la Fédération, de son Secrétariat et du Plan de travail relatif à la Stratégie pour les années quatre-vingt-dix.

Représenter et promouvoir la Fédération

Buts stratégiques:

10. Renforcer les programmes et capacités d'information et de communication de la Fédération.

11. Améliorer les relations de travail avec les organisations internationales, instituts de recherche, etc.

12. Se faire l'avocat international de grandes questions de principe, notamment pour améliorer la coopération internationale lors de catastrophes.

Servir les organes statutaires

Buts stratégiques:

13. Continuer à assurer une préparation et des services efficaces aux réunions des organes statutaires.

14. Faciliter un examen de la pertinence de tous les principaux organes de la Fédération.

Plan et budget 1992-1993

Renforcer le Secrétariat

Buts stratégiques:

15. Continuer à renforcer les éléments organiques du Secrétariat (surtout en créant de nouveaux services et en augmentant l'attribution des ressources) avec les ressources disponibles:
 - a) collectes de fonds et rapports aux donateurs;
 - b) approvisionnement et logistique;
 - c) assistance aux Sociétés nationales ayant le moins de ressources;
 - d) gestion des opérations;
 - e) télécommunications;
 - f) aménagement et évaluation à l'échelon de l'organisation, des départements et de chaque membre du personnel;
 - g) fonds commun d'expérience (dispositif de collecte, de conservation et de communication de renseignements sur les activités, expériences, succès et échecs CR/CR) et, le cas échéant, d'autres organisations.

16. Améliorer les systèmes et règles utilisés au Secrétariat, notamment:
 - a) systèmes d'information et de gestion financière;
 - b) planification et évaluation des tâches (y compris notation du personnel);
 - c) coordination entre unités de travail.

17. Développer les ressources humaines au Secrétariat en:
 - a) améliorant les compétences du personnel en matière d'organisation et de technique, par des programmes de formation et de perfectionnement;
 - b) augmentant le nombre des femmes occupant des postes de décision et leur recrutement comme cadres;
 - c) optimisant l'emploi des volontaires et du personnel temporaire, y compris le personnel en détachement;
 - d) traçant un cadre de déroulement de carrière pour le personnel du siège et des délégations;
 - e) renforçant le travail en équipe dans chaque département ou délégation;
 - f) secondant une association du personnel active et forte.

Plan et budget 1992-1993

L'Annexe I donne la répartition des responsabilités et priorités attribuées à chaque département en vue d'atteindre les buts stratégiques ci-dessus.

BUDGET

Généralités

Le Budget comprend les traitements et dépenses connexes pour tout le personnel en poste au Secrétariat ou sur le terrain, les frais de communications et de déplacements engagés par ce personnel et les dépenses générales et administratives du Secrétariat. L'Annexe II récapitule ces dépenses selon l'origine des fonds pour les exercices 1990-1993. L'Annexe III récapitule les recettes et dépenses du Budget statutaire seul pour les exercices 1987-1993.

Pour les exercices 1991, 1992 et 1993, environ trois quarts des dépenses seront imputées au Budget statutaire, le reste l'étant, en parts plus ou moins égales, aux prélèvements sur les crédits d'opérations, aux contributions au Plan de travail relatif à la Stratégie pour les années quatre-vingt-dix et à d'autres contributions bénévoles. Par rapport à celle de 1990, cette répartition ne représente qu'une modeste hausse du total des dépenses qui ne sont pas imputées au Budget statutaire. Pour l'essentiel, cette différence peut s'attribuer à l'extension, depuis 1991, des activités financées par le Plan de travail relatif à la Stratégie pour les années quatre-vingt-dix et par le relèvement prévu du montant des prélèvements sur les crédits pour opérations, allant de pair avec l'ampleur accrue que prennent ces opérations depuis plusieurs années. De même est prévue en 1992-93 une croissance des dépenses imputées aux contributions bénévoles, surtout à cause du lancement escompté d'un réseau de services d'information et d'un programme de développement des collectes de fonds financé par des contributions des gouvernements.

Budget statutaire: recettes

Les recettes des budgets statutaires proviennent de trois sources: a) contributions statutaires versées par les Sociétés nationales conformément à l'Article 22 des Statuts; b) revenu des placements de fonds soit appartenant à la Ligue, soit administrés par elle conformément au Règlement financier; et c) recettes diverses.

En 1992-93, aucun pourcentage fixe ne sera prélevé sur les crédits d'opérations et programmes. Ces prélèvements ont été suspendus depuis 1988. Toutefois, comme il est indiqué à propos des dépenses, certains frais entraînés directement au Secrétariat par une opération ou un programme leur seront imputés.

Plan et budget 1992-1993

Les contributions statutaires pour 1992 s'élèvent à CHF 21,340 millions, soit 4,5% de plus qu'en 1991. Pour 1993, elles s'élèvent à CHF 22,575 millions, soit 5,8% de plus qu'en 1992.

L'augmentation proposée pour 1992 est la plus faible de toutes depuis 1979. Celle proposée pour 1993 est très inférieure à la moyenne de ces dernières années, qui a été de 7,2% (Annexe IV).

Les budgets respectifs pour 1992 et 1993 attendent des placements un revenu de CHF 4,165 millions et CHF 4,325 millions. Celui de 1991 en attend CHF 4,025 millions. Ce revenu est toujours difficile à prévoir, car il faudrait prédire non seulement le montant futur de taux d'intérêt instables, mais encore le montant des fonds à placer. Ces deux facteurs dépendent de nombreuses variables complexes. Toutefois, le nouveau programme de placements de la Ligue, adopté en 1990, a tendu à stabiliser ce revenu et protège quelque peu le revenu du portefeuille des mouvements des taux d'intérêt. Les budgets pour 1992-93 attendent ainsi des placements un rendement global d'environ 7%, soit environ CHF 60 millions. Actuellement, ces prévisions paraissent raisonnables.

Budget statutaire: dépenses

Au Budget ainsi alimenté par les contributions statutaires, le revenu des placements et autres revenus, les traitements et autres dépenses de personnel en poste au Secrétariat ou sur le terrain ainsi que les dépenses générales et administratives du Secrétariat ne sont imputés que s'ils se rapportent à certaines activités essentielles énumérées ci-après. Ce Budget inclut ces dépenses pour des opérations dans une fourchette de CHF 120 à CHF 140 millions, correspondant aux contributions chiffrées à l'Annexe V.

Le Budget statutaire ne comprend pas les dépenses suivantes du Secrétariat de la Ligue, qui se rapportent directement à une opération ou à un programme:

- a) déplacements, hébergement et subsistance du personnel du Secrétariat de la Ligue en mission;
- b) communications (téléphone, télégrammes, télex, télécopie) et poste;
- c) rapports d'évaluation et autres, ainsi que documents d'information nécessaires aux opérations;
- d) personnel en détachement et personnel affecté temporairement à une opération ou à un programme.

Plan et budget 1992-1993

Le Budget statutaire ne comprend pas non plus les dépenses qui se rapportent directement ou indirectement à des opérations quand le total des contributions reçues par la Ligue pour ses activités de secours et de développement dépasse CHF 140 millions. Au Budget statutaire pour 1992-93 sont prévues des ressources suffisantes pour financer les opérations quand ces contributions ne dépassent pas CHF 140 millions. Au-delà, il est prévu d'imputer au crédit pour opérations le surcroît de dépenses directes et indirectes résultant de l'ampleur prise par ces opérations et de faire figurer ces prévisions de dépenses dans les appels demandant des contributions bénévoles.

Les montants portés à l'Annexe II aux postes des prélèvements sur crédits d'opérations en 1992 et 1993 pourront devoir être modifiés si le montant des contributions reçues l'exercice précédent (c'est-à-dire en 1991 et 1992, respectivement) dépasse le chiffre de référence de CHF 140 millions.

Le Budget statutaire ne comprend pas non plus les dépenses entraînées par le personnel en mission, les fournitures et matériels achetés pour l'exécution des opérations et programmes et les dépenses administratives encourues sur les théâtres d'opérations. Toutes ces dépenses seront également incluses dans les appels lancés pour des programmes et opérations.

Les dépenses entraînées par le Plan de travail relatif à la Stratégie pour les années quatre-vingt-dix, qui ne sont pas imputées au Budget statutaire et le sont aux contributions bénévoles, figurent au poste PTS et sont présentées séparément aux Sociétés nationales. Les budgets 1992-93 pour ce Plan ont été soumis à la Commission des Finances et au Conseil exécutif en avril 1991.

Toutes les autres dépenses entraînées par des projets exécutés au Secrétariat et financés par des contributions bénévoles figurent séparément au poste CB et sont présentées séparément aux Sociétés nationales.

L'Annexe VI détaille les dépenses par type de coût pour 1990-93. L'Annexe VII récapitule les dépenses de personnel et dépenses connexes pour les exercices 1991-93.

Répartition par département des responsabilités et priorités
fixées pour atteindre les buts stratégiques

<u>Buts stratégiques</u>	<u>Département responsable</u>	<u>Priorité</u>
1. Coopérer entre Sociétés nationales	Division des opérations	A
2. Renforcer la capacité d'intervention		
a) préparation aux catastrophes et prévention, secours et développement	SDP	A
b) améliorer les dispositifs d'acheminement de l'assistance	Division des Opérations	A
c) Améliorer l'aptitude à la recherche, l'évaluation des besoins et la préalerte	SDP	A
3. Maintenir et fortifier la confiance qu'éprouvent et qu'inspirent les SN	DAP Service des Appels et Rapports	A
4. Renforcer les délégations régionales	Division des Opérations	B
5. Promouvoir des SN autonomes et efficaces	SDP, Division des Opérations	A
6. Promouvoir l'élaboration de politiques générales au sein de la Fédération	SDP, Division des Opérations	A
7. Améliorer la communication et la coopération au sein du Mouvement	Division des Opérations	B
8. Renforcer et développer les ressources de la Fédération		
a) Ressources humaines	Ressources humaines, personnel de terrain	A
b) Ressources matérielles	Logistique	C
c) Ressources financières	Développement des ressources	A

Répartition par département des responsabilités et priorités
fixées pour atteindre les buts stratégiques

<u>Buts stratégiques</u>	<u>Département responsable</u>	<u>Priorité</u>
9. Evaluer les activités de la Fédération	SDP Equipes auxiliaires des Commissions statutaires	B
10. Renforcer les aptitudes de la Fédération à l'information et à la communication	DI	B
11. Améliorer les relations de travail avec les organisations internationales et les instituts de recherche	SDP	A
12. Améliorer la coordination internationale lors de catastrophes	DI, SDP, Division des Opérations	B
13. Assurer d'efficaces réunions des organes statutaires	Affaires statutaires, équipes auxiliaires et Commissions statutaires	A
14. Analyser la pertinence des organes statutaires	CSG	B
15. Renforcer la compétence du Secrétariat	CSG	
a) collecte de fonds et rapports aux donateurs	DI, Finances, Service des Appels et Rapports)))
b) approvisionnement et logistique	Logistique)))
c) assistance aux SN les plus nécessiteuses	DAP, Service des Appels et Rapports))) A
d) gestion des opérations	Division des Opérations)))
e) télécommunications	TED)))
f) planification et évaluation	Tous départements)))
g) fond commun d'expérience	DI)

Répartition par département des responsabilités et priorités
fixées pour atteindre les buts stratégiques

<u>Buts stratégiques</u>	<u>Département responsable</u>	<u>Priorité</u>
16. Améliorer les systèmes et aides internes		
a) FAMIS	Finances, TED)
b) planification et évaluation des tâches	Ressources humaines)
c) coordination entre unités de travail	CSG, GCG, GCAP) B
17. Développer les ressources humaines du Secrétariat	Ressources humaines, chefs de département, personnel de terrain	A

OCG Office du Secrétaire général
 DI Département de l'Information
 DCI Département du Contrôle interne
 DSP Division de soutien et développement des programmes
 (ex-Services techniques consultatifs)
 GCG Groupe consultatif de gestion
 GCAP Groupe consultatif d'application des politiques

RECAPITULATION DES DEPENSES D'APRES L'ORIGINE DES FONDS (milliers de CHF)

Rubrique	Montant effectif en 1990					BUDGET 1991				
	BS	PO	PTS	CV	TOTAL	BS	PO	PTS	CV	TOTAL
Personnel	16.872	925	810	1.360	19.967	18.170	1.340	1.475	1.518	22.503
Communications	2.142	567	18	225	2.952	2.340	700	318	366	3.724
Information	623	91	12	295	1.021	780	175	307	674	1.936
Administration	2.007	90	137	76	2.310	2.200	150	515	217	3.082
Dépenses d'équipement	688	0	0	35	723	755	100	180	100	1.135
Dépenses extraordinaires	1.057 (A)	-	-	-	1.057	185 (B)	-	-	-	185
Total général	23.389	1.673	977	1.991	28.030	24.430	2.465	2.795	2.875	32.565
% du total	83.4	6.0	3.5	7.1	100.0	75.0	7.6	8.6	8.8	100.0
# du personnel	136	7	6	11	160	141	10	10	12	173

Rubrique	Budget proposé pour 1992					Budget proposé pour 1993				
	BS	PO	PTS	CV	TOTAL	BS	PO	PTS	CV	TOTAL
Personnel	19.335	1.500	1.583	1.945	24.363	20.410	1.600	1.751	1.505	25.266
Communications	2.075	800	100	415	3.390	2.250	800	140	370	3.560
Information	900	200	210	635	1.945	930	300	225	425	1.880
Administration	2.440	200	500	140	3.280	2.590	200	265	115	3.170
Dépenses d'équipement	885	100	235	100	1.290	820	200	210	40	1.270
Dépenses extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	25.605	2.800	2.628	3.235	34.268	27.000	3.100	2.591	2.455	35.146
% du total	74.7	8.2	7.7	9.4	100.0	76.8	8.8	7.4	7.0	100.0
# du personnel	139	11	11	17	178	138	12	12	12	174

BS Budget statutaire
 PO Prélèvements sur opérations
 PTS Plan de travail stratégique
 pour les années 1990
 CV Contributions volontaires

A) Comprend:
 Financement du Bureau
 internat. de promotion 100
 Projets d'équipement 500
 Financement du PTS 345
 Divers 112
 Total 1.075

B) Comprend:
 Financement du Bureau
 internat. de promotion 100
 Projets d'histoire CR/CR 85
 Total 185
 ===

RECAPITULATION DES RECETTES ET DEPENSES

(en milliers de CHF)

<u>RECETTES:</u>	1987	1988	1989	1990	1991*	1992**	1993**
Contributions statutaires	15.548	16.756	18.122	19.535	20.425	21.340	22.575
Prélèvements sur opérations	1.681	--	--	--	--	--	--
Revenu net des placements	2.683	2.763	4.898	5.987	4.025	4.165	4.325
Recettes diverses	270	19	126	187	100	100	100
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total	20.182	19.538	23.146	25.709	24.550	25.605	27.000
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
% de variation par rapport à l'année précédente							
Contributions statutaires	+ 6.1 %	+ 7.8 %	+ 8.2 %	+ 7.8 %	+ 4.6 %	+ 4.5 %	+ 5.8 %
Total	- 9.9 %	- 3.2 %	+ 18.5 %	+ 11.1 %	- 4.5 %	+ 4.7 %	+ 5.4 %
<u>DEPENSES:</u>							
Personnel	15.758	14.466	15.539	16.872	18.170	19.335	20.410
Communications	2.290	1.746	1.957	2.142	2.340	2.075	2.250
Information	478	664	504	623	780	900	930
Administration	1.771	1.876	2.405	2.007	2.200	2.440	2.590
Amortissement	258	685	766	688	755	855	820
Dépenses extraordinaires	--	--	1.800	1.057	185	--	--
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total	20.555	19.437	22.971	23.389	24.430	25.605	27.000
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
% de variation par rapport à l'année précédente	- 9.5 %	- 5.4 %	+ 18.2 %	+ 1.8 %	+ 4.5 %	+ 4.8 %	+ 5.4 %
% sauf dépenses extraordinaires	SO	SO	+ 8.9 %	+ 5.5 %	+ 8.6 %	SO	SO
<u>Excédent ou déficit net</u>	(373)	101	175	2.320	120	--	--
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

* Budget effectif

** Budget proposé

SO = Sans objet

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET STATUTAIRE 1976-93
(milliers de CHF)

Exercice	Contributions statutaires	Augmentation ou diminution Montant	%
1976	7.410	1.221	19.73
1977	8.402	992	13.39
1978	8.817	415	4.94
1979	8.712	(105)	(1.19)
1980	9.298	586	6.73
1981	10.158	860	9.25
1982	11.245	1.087	10.70
1983	11.834	589	5.24
1984	12.525	691	5.84
1985	13.480	955	7.62
1986	14.540	1.060	7.86
1987	15.700	1.160	7.98
1988	17.150	1.450	9.24
1989	18.200	1.050	6.12
1990	19.275	1.075	5.91
1991	20.425	1.150	5.97
1992	21.340	915	4.48
1993	22.575	1.235	5.79

CONTRIBUTIONS VERSEES A LA LIGUE
POUR SES OPERATIONS ET PROGRAMMES,
1976-1990
(en milliers de francs suisses)

	<u>En espèces (1)</u>	<u>En nature ou en services (2)</u>	<u>Total</u>
1976	36.808	64.430	101.238
1977	15.593	72.342	87.935
1978	18.610	40.599	59.209
1979	27.753	53.045	80.798
1980	38.840	77.281	116.121
1981	37.991	128.172	116.163
1982	41.701	74.085	115.786
1983	55.671	67.568	123.239
1984	77.699	114.100	191.799
1985	147.739	207.248	354.987
1986	95.851	52.549	148.400
1987	48.335	23.578	71.913
1988	78.520	102.931	181.451
1989	80.847	33.485	114.332
1990	80.668	79.117 (3)	159.785

(1) Comprend les contributions aux programmes de développement et opérations de secours.

(2) Comprend tous les dons faits à la Ligue pour ses programmes de développement et opérations de secours.

(3) Provisoire.

DEPENSES PAR TYPE DE COUT
(milliers de CHF)

RUBRIQUE	MONTANT EFFECTIF 1990	BUDGET 1991	BUDGET 1992	BUDGET 1993
Traitements mensuels (a)	10.733	12.128	12.710	13.310
Traitements horaires	345	320	350	350
Heures supplémentaires	88	100	75	80
Allocations familiales	153	160	160	170
Remboursements fiscaux (b)	743	900	850	900
AVS/chômage (c)	266	270	300	320
Assurance maladie et accident (d)	496	656	600	650
Fonds de pension (e)	1.674	1.916	1.915	1.925
Complément au fonds de pension (c)	360	390	420	440
Indemnités journalières et de subsistance (f)	284	150	300	340
Hébergement	332	320	330	370
Indemnité de vêtements	11	20	25	25
Bureaux régionaux (g)	80	80	300	400
Frais de déménagement	182	100	200	200
Personnel temporaire (h)	750	320	300	380
Frais de cours	115	160	200	230
Frais scolaires (i)	260	180	300	320
<u>Personnel</u>	<u>16.872</u>	<u>18.170</u>	<u>19.335</u>	<u>20.410</u>
Déplacements à l'étranger	449	630	500	550
Assistance aux déplacements (j)	314	320	350	400
Assurance pour déplacements	35	40	40	45
Congé dans les foyers	41	50	45	50
Réinstallation (k)	50	50	55	60
Déplacements locaux	43	70	45	50
Télex	282	300	280	300
Téléphone et Permatel	326	400	350	360
Affranchissements (l)	480	320	250	275
Représentation et réceptions	122	160	160	160
<u>Communications</u>	<u>2.142</u>	<u>2.340</u>	<u>2.075</u>	<u>2.250</u>
Subvention au magazine CR/CR (m)	0	0	325	350
Diffusion des Principes humanitaires	69	70	70	75
Frais d'impression (n)	421	590	300	300
Publicité	53	20	60	60
Matériel audiovisuel	42	70	70	70
Livres et périodiques	38	30	75	75
<u>Information</u>	<u>623</u>	<u>780</u>	<u>900</u>	<u>930</u>

RUBRIQUE	MONTANT EFFECTIF 1990	BUDGET 1991	BUDGET 1992	BUDGET 1993
Papeterie et matériel divers	285	260	300	315
Entretien du matériel de bureau	99	160	120	125
Photocopies	116	170	150	150
Location de bureaux	30	30	50	55
Entretien des bâtiments et jardins	180	200	225	235
Nettoyage	118	130	130	140
Electricité	43	50	60	65
Chauffage	7	40	50	60
Frais bancaires	95	40	260	300
Honoraires des Commissaires aux comptes	165	150	175	185
Honoraires des consultants	145	130	130	140
Assurances générales	63	50	80	85
Location de matériel	14	-	-	-
Services techniques	31	90	50	50
Contribution à l'IHD et autre Contribution aux bureaux de liaison CR/CEE	417	370	410	430
Autres frais administratifs	<u>124</u>	<u>250</u>	<u>125</u>	<u>125</u>
<u>Dépenses administratives</u>	<u>2.007</u>	<u>2.200</u>	<u>2.440</u>	<u>2.590</u>
Matériel de bureau (o)	101	120	150	125
Matériel d'informatique et de télécommunications (p)	402	440	480	490
Logiciel (q)	<u>185</u>	<u>195</u>	<u>225</u>	<u>205</u>
<u>Biens d'équipement et logiciel</u>	<u>688</u>	<u>755</u>	<u>855</u>	<u>820</u>
Dépenses extraordinaires	1.057	185	-	-
TOTAL GENERAL	<u>23.389</u> =====	<u>24.430</u> =====	<u>25.605</u> =====	<u>27.000</u> =====

Notes sur les dépenses par type de coût

- a) L'inflation est supposée atteindre 5% pour chacun des exercices 1992 et 1993 et les majorations pour avancement et autres raisons sont évaluées à 1,5%, ce qui donne un relèvement total de 6,5%. Les montants proposés de CHF 205.000 pour 1992 et CHF 140.000 pour 1993 se trouvent ainsi insuffisants et obligent à réduire un effectif du personnel de 2 membres en 1992 et un en 1993.
- b) Le Règlement du personnel prévoit le remboursement au personnel permanent suisse des impôts cantonaux, communaux et fédéraux perçus sur les traitements versés par la Ligue. Les traitements du personnel non suisse ne sont pas imposés.
- c) Depuis le 1er janvier 1986, seul le personnel suisse est assujéti à l'assurance obligatoire AVS/chômage. Pour le personnel non suisse, un complément a été ajouté au fonds de pension: administré par ce fonds, il est destiné à remplacer les prestations sociales du régime suisse, à l'exception de l'assurance chômage.
- Dans les deux régimes, les cotisations se partagent également entre l'employé et l'employeur. Ce dernier verse environ 5,5% à l'AVS et 5,05% au complément au fonds de pension.
- d) L'employeur prend à sa charge les deux tiers des primes pour son personnel. La famille de ce dernier peut être assurée à condition qu'il paie la prime totale.
- e) Depuis 1985, la Ligue dispose de son propre plan de pension. Tout le personnel dont les contrats dépassent trois mois y est obligatoirement affilié: il verse 8% de son traitement, l'employeur versant 16%. Cette rubrique comprend également les dépenses servant à égaliser les pensions versées au personnel qui s'est retiré avant 1985 avec le montant du régime appliqué depuis. On s'attend que ces dépenses déclinent à mesure que diminue l'effectif des retraités d'avant 1985: ainsi s'expliquent les montants relativement faibles prévus pour 1992-93.
- f) Une augmentation est prévue pour les indemnités journalières et de subsistance, à cause du relèvement du tarif appliqué à Genève, porté de CHF 60 à CHF 75 par jour. Ce tarif était resté inchangé depuis 1984. Le nouveau est encore très inférieur à celui appliqué au personnel des Nations Unies à Genève.
- g) Subventions aux dépenses des délégations régionales en Amérique centrale, en Afrique (Harare et Abidjan) et en Australie. Ces délégations continuent d'être défrayées à 75% par des contributions volontaires.

-
- h) Les dépenses encourues en 1990 ont été fortement gonflées par les engagements temporaires requis pour la Conférence internationale de 1991. Les dépenses pour 1991-93 représentent les prévisions pour le personnel temporaire engagé essentiellement pour les traductions et le service des conférences et pour remplacer le personnel permanent en congé de maladie ou de maternité.
- i) Les frais scolaires sont remboursés au personnel non suisse qui choisit d'envoyer ses enfants dans des écoles privées. Pour ce personnel engagé avant le 1er avril 1989, le remboursement est intégral jusqu'au plafond fixé. Le personnel engagé ensuite est remboursé à 80%.
- j) Cette rubrique comprend l'assistance aux déplacements accordée aux Sociétés nationales qui participent aux réunions de l'Assemblée générale et aux membres du Conseil exécutif et des commissions de la Ligue, selon les règles et principes approuvés par l'Assemblée générale.
- k) La réinstallation comprend le voyage et le déménagement du mobilier du personnel qui prend ou quitte au Secrétariat un poste objet d'un contrat d'au moins deux ans.
- l) Les crédits prévus se réduisent du fait que l'affranchissement du magazine CR/CR fait maintenant l'objet d'une rubrique séparée. Voir m) ci-dessous.
- m) Ces dépenses étaient précédemment incluses aux rubriques affranchissements et frais d'impression. Le poste représente la participation financière à l'édition du magazine. Celui-ci est également subventionné par le CICR et certaines Sociétés nationales.
- n) Voir en m) ci-dessus l'explication de la diminution en 1992-93.
- o) Le matériel et le mobilier de bureau sont portés en dépenses dès l'achat.
- p) Le matériel d'informatique et de télécommunications s'amortit sur quatre ans.
- q) Le logiciel s'amortit sur une période allant de deux à quatre ans selon l'utilisation.

RECAPITULATION DES DEPENSES DE PERSONNEL

Division	SITUATION EN 1991		BUDGET PROPOSE POUR 1992 (Coût en milliers de CHF)				BUDGET PROPOSE POUR 1993			
	Nombre de postes (A)	Coût en milliers de CHF	Nombre de postes (A)	Base de 1991	Majoration des traitements (B)	Total	Nombre de postes (A)	Base de 1991	Majoration des traitements (B)	Total
Secrétaire général	11	1.068	10	925	60	985	9	985	64	1.049
Information/ Affaires publiques	26	2.189	16 (C)	1.449	94	1.543	15	1.413	92	1.505
Ressources humaines	9	762	9	762	49	811	9	811	53	864
Opérations	36 ½	3.176	37 ½	3.254	212	3.466	37 ½	3.466	225	3.691
Développement et sou- tien des programmes	17	1.541	22	1.964	128	2.092	22	2.092	136	2.228
Administration	19	1.438	25 (C)	1.883	122	2.005	25	2.005	130	2.135
Finances/TED	22 ½	1.865	20 ½	1.660	108	1.768	20 ½	1.768	115	1.883
Hors rang	-	89	-	-	-	40	-	-	-	<45>
Total des traitements mensuels	141	12.128	139	11.897	776	12.710	138	12.540	815	13.310
	===		===	=====	===		===	=====	===	
Autres dépenses de personnel										
Prestations sociales (pensions et assurances)		4.292				4.270				4.400
Personnel horaire et temporaire		740				725				810
Administrateurs régionaux		100				300				400
Frais de cours et frais scolaires		340				500				550
Indemnités journalières et de subsistance et Frais de déménagement		570				830				940
Total des dépenses de personnel		18.170				19.335				20.410
		=====				=====				=====

(A) = Ne comprend que le personnel émargeant au budget statutaire.

(B) = Majoration globale de 6,5%: soit 5,0% pour la hausse du coût de la vie, plus 1,5% pour l'avancement au mérite.

(C) = Ces différences s'expliquent surtout par le fait que la production des documents, qui relevait de l'Information et des Affaires publiques, relève désormais du Département administration.

EXTRAIT du rapport de la réunion de la Commission des Finances, tenue le 24 avril 1991, et présenté à la XXVIIème réunion du Conseil exécutif les 25 et 26 avril 1991.

7. Directives des Plan et Budget 1992-93

La Commission des Finances a étudié les Directives des Plan et Budget 1992-93 proposées par le Secrétaire général et observé que le Plan de travail stratégique pour les années quatre-vingt-dix influe fortement sur ces buts et objectifs. Le document propose 17 buts stratégiques classés par priorité et domaine de responsabilité. L'Annexe IX présente les ressources globales prévues au Budget statutaire pour atteindre ces objectifs. La Commission a noté qu'elles se conforment au cadre budgétaire approuvé par le Conseil exécutif en octobre 1990.

Le budget proposé prévoit un relèvement des contributions statutaires de 5,95% en 1992, puis 5,94% en 1993. Toutefois, les recettes n'augmenteraient que de 4,7% en 1992 et 5,4% en 1993, car on s'attend à ce que le revenu des placements baisse de 1991 à 1992 pour se maintenir ensuite en 1993. Les dépenses prévues augmentent de 4,8% en 1992 et 5,4% en 1993. Ces propositions devraient dégager un excédent net de CHF 100.000 tant en 1992 qu'en 1993.

Le budget proposé examine aussi le concours, aux buts et objectifs de 1992-93, des programmes spéciaux financés par des contributions volontaires. On s'attend à ce que ces programmes financent une vingtaine de postes permanents au Secrétariat, soit un surcroît de dépenses de CHF 4 millions. Nombre de ces programmes sont bien établis et on peut s'attendre qu'ils continuent à être financés. Il est moins certain que le soient certaines initiatives novatrices prévues au Plan de travail stratégique.

La Commission a noté que le revenu des placements prévu paraît faible comparé à ses montants récents. Elle propose donc de réduire de CHF 300.000 en 1992 et de CHF 350.000 en 1993 les contributions statutaires prévues. Ces réductions seraient compensées dans les budgets de 1992 et de 1993, par des majorations respectives de CHF 200.000 et CHF 250.000 du revenu des placements et l'élimination de l'excédent prévu de CHF 100.000. Ces changements entraîneront pour les contributions statutaires une augmentation de 4,5% en 1992 et 5,4% en 1993, taux les plus bas depuis 1980.